

Correspondance

M. le Rédacteur :

Encore une fois je suis contraint de demander hospitalité dans les colonnes de votre journal, afin de répondre au Correspondant du Weekly Patriot, qui signe "Justice," au sujet de la polémique qui a eu lieu entre "Un Acadien" et P. O. Gauthier. Le scribe du Patriot prétend que "Un Acadien" ne peut produire aucune preuve à l'égard des menées du Département d'Éducation. Le Weekly Patriot, dans un entre-filet, se joint à M. "Justice" et porte un défi au correspondant de l'IMPARTIAL. Eh bien, M. Justice, je dois, en premier lieu, vous dire, bien carrément, que vous n'êtes pas l'homme du monde le plus parfait, le plus juste, ni même une vérité évangélique. Pourquoi me mettre dans la bouche des paroles que je n'ai jamais prononcées. Serais-ce pour tâcher de m'écraser? Allons donc, mon ami, vous n'y arriverez jamais. Je n'ai jamais parlé, dans mes correspondances précédentes, de pratiques frauduleuses, comme vous essayez d'en convaincre le public dans votre "célèbre article" du 13 février. J'ai tout simplement dit que justice n'était pas rendue aux Acadiens, puis qu'on retranchait le salaire des instituteurs qui enseignaient dans les Départements Primaires de quelque unes de nos écoles graduées. Il n'est pas honorable, pour vous, de confondre le mot fraude avec celui d'injustice; car entre ces deux mots, il existe une vaste différence. Le correspondant du "Patriot" le sait, mais son manque de bonne foi et un esprit mauvais lui ont suggéré l'idée de défigurer ma pensée, pour accommoder sa cause.

Maintenant, sans plus de préambule, voyons ce qui en est.

Nous avons dans le comté de Prince vingt écoles graduées, si nous pouvons ajouter foi au Rapport pour l'année 1900. De ces vingt écoles nous trouvons les cinq suivantes qui ont des maîtresses de deuxième classe pour assistantes. Voici les noms et numéros de ces écoles: Alberton, No. 119; Fauving, No. 118; St. Eleanor, No. 67; Tyne Valley, No. 46, et Margate, No. 95. Dans le comté de Queens, de vingt quatre écoles graduées nous en trouvons sept qui ont des assistantes de deuxième classe, et une avec une assistante de première classe. Le public peut s'assurer des faits en feuilletant le Rapport des écoles pour les années mentionnées plus haut. Maintenant, M. Justice, je vous le demande, a-t-on entendu la moindre rumeur de dissatisfaction dans ces districts d'école? Pas le moins du monde. Pensez vous, M., que si ces institutrices de deuxième classe eussent été rétranchées sur le salaire que comportent leurs licences, elles auraient été disposées à se soumettre à cette loi arbitraire et tyrannique que sans faire leurs réclamations? A ces demoiselles de répondre, et au public de jager de la probabilité des faits. Examinons ensuite le revers de la médaille, et voyons ce qui en est des écoles acadiennes.

Les commissaires, des écoles Nos. 57, 59 et 60,—trois écoles acadiennes graduées—n'ayant pu obtenir les services d'institutrices acadiennes de troisième classe, tel que prescrit par la loi, ont été contraints de s'assurer les services d'instituteurs de troisième classe pour enseigner les départements primaires de ces écoles; et je vous le de-

mande, M. Justice, quelles en ont été les conséquences? Ces trois assistants ont été retranchés au taux de \$50 piastres par an sur leur salaire, ne leur laissant que la somme de \$130 par an pour l'entretien de leurs familles. Conséquemment une de ces écoles, le no. 59., ferme les portes de son département primaire, pour la période de trois semaines, sur le refus de l'instituteur d'enseigner pour un aussi modique salaire. Eh bien, M. Justice, dans de telles circonstances, n'est ce pas faire un grand tort au contribuable et encore plus aux enfants, que de les priver, d'une manière aussi barbare, de l'instruction dont ils ont si grand besoin? A juste raison ces instituteurs se sont plaints comme l'aurait fait leur confrères anglais s'il leur était arrivé chose pareille. Après trois semaines d'attente et de réclamations, l'instituteur de l'école no. 59, comme ami de nuance, reçoit son plein salaire, tandis que les autres—et je puis croire ceux qui m'en ont informé—étant d'une différente nuance—ont dû attendre pendant trois mois—et enfin, remise leur a été faite de ce qui leur était dû, lorsque les autorités se sont vues forcées de le faire. Appelez-vous cela de la justice Monsieur du "Patriot"?

Mais direz vous, M. Justice, les autorités veulent faire preuve d'économie en éducation. Voilà justement ce à quoi je voulais en venir, monsieur, et je vous le demande, M. le Rédacteur, ainsi qu'au public en général; si les autorités veulent économiser en éducation, pourquoi ne pas attaquer le mal dans sa racine? Pourquoi, par exemple, ne pas commencer, par retrancher le salaire des officiers qui sont à la tête du Bureau de l'Instruction Publique, ainsi que le salaire du personnel du Collège Prince de Galles? Bien au contraire, M. le Rédacteur, on a accordé, tout récemment une augmentation de salaire à certain professeur de cette institution. Sans doute, M. "Justice" va de nouveau s'élever dans les journaux, et demander à "Un Acadien"—même lui porter un défi—de montrer les preuves de cet avare. Qu'il me suffise de lui dire, que j'ai, en main, un document, qui peut donner des preuves incontestables. Demandez et vous recevrez. Doac vous voyez, M. "Justice"; toute la bienveillance que j'ai à votre égard, puisque je vais au devant de vos desirs.

C'est avec mes plus fermes convictions, que j'ose dire, que ce n'est pas en pratiquant une telle espèce d'économie en éducation, que les autorités arriveront à l'apogée de la perfection, ni même à nous former des populations loyales, dévouées au progrès et à l'avancement du pays. Au contraire, lorsque nous verrons nos écoles rétrograder, alors préparons-nous à voir une jeunesse démoralisée et capable de donner dans tous les vices et les crimes.

Dans nos écoles de campagne, nous ne voyons aucune augmentation de salaire; car au lieu d'une augmentation, par un supplément et un "Bonus" que nos instituteurs avaient droit de recevoir du trésor public, il y a quelques temps, on vent encore en certain cas, amoindrir leur salaire régulier, et Messieurs "Frenchmen", "Gauthier", "Justice" et Cie. prétendent appeler cela un acte de justice?

J'ose croire, encore, M. "Justice" que vous appelleriez cela de la justice, si certain instituteur, à défaut de moyenne, n'a-

yant pu obtenir son plein salaire, l'aurait obtenu par certaine influence, et la promesse des autorités, de permettre à une école de compter des noms d'enfants qui assistaient à une autre école. Il me semble qu'il n'y aurait pas grande justice dans de telles menées, et cependant si on peut croire "Dame Rameur", il paraîtrait que telle chose se pratique, actuellement, dans certaine localité de cette province.

Comment se fait il aussi, que M. Birch, député à la législature, a déclaré, aux assemblées publiques, que des candidats, qui n'y avaient pas droit, ont obtenu des licences afin d'engager leurs parents à être favorables au gouvernement, et qu'il n'a jamais été contredit? Si un tel état chose existe ou a existé par le passé, il est tout probable que vous appelleriez encore cela de la justice, M. du Patriot?

Il est tout à fait singulier de voir une classe de gens, de la nuance de "Justice", se constituer les apologistes du ministre actuel et vouloir faire passer pour de l'or ce qui n'est qu'un misérable alliage. A les entendre pérorer dans les journaux, les autorités selon eux, seraient impeccables, et leurs manœuvres seraient tout ce qu'il y a de plus parfait, de plus juste et de plus en état de faire avancer notre pays dans la voie du progrès intellectuel, moral, matériel et social.

Un autre point sur lequel je veux revenir est celui-ci: Dans mes correspondances précédentes, j'ai dit qu'il n'existait pas de justice dans la manière dont on s'est servi pour décerner les licences d'instituteurs aux candidats: M. Justice prétend qu'il n'y a aucune irrégularité commise au Bureau d'Éducation. Voyons ce qui en est, et jugeons ensemble, s'il existe réellement toute la justice que le "Patriot" et ses scribes prétendent.

Dans les colonnes du "Daily Examiner" de Charlottetown du 15 juin 1901, se trouve le rapport des Examens des candidats, pour licences. Etudions ce rapport et voyons ce qu'il contient:

PREMIERE CLASSE

- \* Annie Montgomery, Malpeque
- \*\* W. E. Jenkin, Orwell.
- \* J. D. Brehaut, S. Side.
- \*\* Lucretia McDonald, Emerald
- \*\* James Green, Bonshaw.
- \*\*\* Walter McBride, Emerald
- \*\*\* Joseph Lynch, St. Dunstan's College.

"Students holding Second Class Licenses who have gained First Class License"

- \* Daniel Grogan, St. Dunstan's College.
- \*\* John J. McPherson, do
- \*\* Patrick McKenna, do
- \*\*\* Robert Lawless, Little Pond.
- \* Maurice McDonald, St. Dunstan's College.
- \* Pius McDonald, do

Vous voyez, M. Justice, que les treize noms que je cite sont marqués d'un ou plusieurs astérisques. De plus nous trouvons, à la fin du rapport, la note explicative suivante:

"The \* over the above names means that license is now granted on condition that the Candidate indicated pass the Examination in algebra for first class in June 1902; \*\* the examination in French; \*\*\* in French and Algebra."

(suite à la 3<sup>me</sup> page)

It is like an old friend to thousands who use Kendrick's Liniment. It will stand by you just when you need it the most. Always reliable, a ways the same.

Hotel Bernard

This house is thoroughly fitted up; within 2 minutes walk from depot. It is conducted on first class principles, every attention being given to the comfort of guests.

Terms are reasonable  
Theo. Bernard  
Tigouish Oct 12-6m.

Nervous and sick headaches, and all headaches arising from Neuralgia, sleeplessness, nervousness, colds, feverishness, fatigue of body or mind, exposure to heat, etc., promptly cured by Bowman's Headache Powders. The safest and best remedy Put up in Wafer and Powder form. 10 and 25 cents.

Arsenault & McKenzie

AVOCATS, &c.

(Récemment chez Charles Russell et Cie., Londres)

BUREAUX:

Summerside et Charlottetown  
Aubie E. Arsenault, S. Side.  
H. R. Mackenzie, Ch. Town.

ARGENT A PRETER

When you buy Kendrick's Liniment you buy the best. The best is none too good. Be sure and get Kendrick's Liniment. Sold by all dealers in medicine.

Sold by All Newsdealers



Furnishes Monthly to all lovers of Song and Music a vast volume of New, Choice Copyright Compositions by the most popular authors.

64 Pages of Piano Music  
Half Vocal, Half Instrumental  
21 Complete Pieces for Piano

Once a Month for 10 Cents.  
Yearly Subscription, \$1.00.  
If bought in any music store at one-half off, would cost \$5.25, a saving of \$5.15 monthly.  
In one year you get nearly 800 Pages of Music, comprising 252 Complete Pieces for the Piano.  
If you cannot get a copy from your Newsdealer, send to us and we will mail you a sample free.  
J. W. PEPPER, Publisher,  
Eighth & Locust Sts., Philadelphia, Pa.

—Une maison qui ne fait pas de charlatanisme dans ses annonces, c'est la maison Toussaint, de Québec. A lire l'article "NOS VOIES ET MOYENS."

TOUT ENFANT PRENDRA le Véritable Worm Syrup de McLean. C'est toujours le même remède, sûr, agréable au goût et efficace; mais faites attention que ce soit le Véritable Worm Syrup de McLean.



AND THOSE TROUBLED WITH  
Palpitation, Throbbing or Irregular Beating of the Heart, Dizziness, Shortness of Breath, Distress after Exercise, Smothering Feeling, Spasms or Pain through the Breast and Heart, Morbid Condition of the Mind, Partial Paralysis, Sleeplessness, Nervousness, Anemia, General Debility, After-Effects of Cripple, Loss of Appetite, etc.

Remember Milburn's Heart and Nerve Pills cure the worst cases after other remedies fail.  
Laxa-Liver Pills cure Constipation.

"LA PATRIE"

DE MONTREAL

Informée de la guérison de Madame Johnny Royer, 353 rue Chateauguay, Pt. St-Charles, Montréal.

Envoie son représentant s'enquérir des faits à source certaine.

L'article suivant reproduit dans "La Patrie" ne sera pas sans grand intérêt à nos lectrices qui pourraient souffrir des mêmes maux de MADAME JOHNNY ROYER, car c'est à propos d'une guérison merveilleuse obtenue par les PILULES ROUGES et vérifiée par un envoyé de la "La Patrie".

Madame Royer voudrait être entendue de toutes les femmes.

Dans le but de se rendre véritablement utile à ses lectrices, "La Patrie" a voulu contrôler elle-même certains témoignages d'une dame dont la guérison paraît tout-à-fait extraordinaire et qui a été obtenue par les PILULES ROUGES.

Pour que "La Patrie" se donne la peine d'aller à domicile s'enquérir de ces faits, il faut donc d'abord que la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE soit une institution sérieuse et que ses produits aient déjà attiré

l'attention de bien du monde, tant par leurs heureux effets que par la facilité de se les procurer.

Des milliers de femmes ont essayé LES PILULES ROUGES et nous ne craignons pas d'avancer que nous pourrions publier autant de certificats de guérisons, car les Médecins Spécialistes de la CIE. CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE sont d'une honnêteté et d'une franchise qui ne peuvent être comparés qu'à leur mérite et à leur savoir.

Ainsi une cliente dont le cas est désespéré, se présente-elle ou écrit-elle à leur bureau, ils l'en avertissent immédiatement, plutôt que de lui faire dépenser des sommes d'argent sans utilité.

Mais les cas qu'ils entreprennent ils les réussissent toujours, pourvu naturellement, que la patiente se conforme exactement au traitement ordonné.

C'est bien d'ailleurs, ce dont Madame Royer nous a assuré, en nous donnant pour exemples, une dizaine de malades auxquelles elle a conseillé les PILULES ROUGES, toutes ont suivi les ordonnances scrupuleusement et maintenant elles sont en parfaite santé.

Nous ne pouvons résister au désir de raconter brièvement l'histoire de la guérison de Madame J. Royer, que nous avons rencontrée à son domicile, 353 rue Chateauguay, Pointe St-Charles, Montréal.

C'est à Québec, où elle est née, que Madame Royer a souffert des premières atteintes du Beau Mal. Sa maladie s'aggrava d'abord de mois en mois, puis de semaines en semaines. Pendant neuf ans elle perdit autant de forces qu'elle dépensa de remèdes. Sujette à de fréquentes indispositions qui lui occasionnaient tout un cortège de maux: au côté, dans les reins, à la tête, elle n'était même plus apte à vaquer à ses occupations journalières. Pendant l'interval, son mari accepta une position à Montréal, comme mécanicien, c'est alors que sa famille vint se fixer ici.

La maladie empira, la pauvre femme abattue, découragée, affreusement amaigrie, tomba un jour à propos de rien, et resta plusieurs heures sans connaissance. Cinq semaines durant, elle fut sous les soins du médecin, et ce dernier désespéré tenait sa malade à l'eau et au brandy.

Madame Royer avait souvent lu des attestations de personnes guéries par les PILULES ROUGES. Elle consulta son mari et se décida d'écrire aux Spécialistes. Elle le fit de son lit et non sans que ce travail lui eût coûté beaucoup de fatigues. Le lendemain on lui avait répondu et elle commença immédiatement le traitement indiqué. A la troisième boîte de PILULES ROUGES, elle sentit un mieux très sensible, à un tel point qu'après une quinzaine de jours, elle allait voir les Spécialistes à leurs bureaux.

En tout huit boîtes de PILULES ROUGES l'ont complètement rétablie, et voilà trois ans que Madame Royer se porte à merveille. Elle ne ressent plus le moindre vestige, pour elle le travail et même les exercices assez violents ne sont qu'un appétitif et une occasion de bien-être.

Madame Royer nous a cité un cas particulier de maladie du sexe, où les PILULES ROUGES lui ont certainement sauvé la vie. Cette dame connaît aussi des jeunes filles, des jeunes femmes et des mères de famille qui ont éprouvé les heureux effets des PILULES ROUGES.

Les personnes désireuses de constater nos avancés, n'auraient qu'à faire comme nous: aller voir Madame Royer, 353 rue Chateauguay. Cette dernière nous dit qu'elle voudrait être entendue de toutes les femmes, persuadée comme elle l'est, que les PILULES ROUGES sont le seul et véritable remède pour, non-seulement soulager, mais guérir infailliblement toutes les maladies du sexe faible. "LA PATRIE."

J. E. WYATT, Better than ever

SUCCESEUR DE HODGSON & WYATT  
AVOCAT, NOTAIRE, ETC  
Solliciteur pour les Nova Scotia and Summerside Banks  
— ARGENT A PRETER. —  
Bureau: Au dessous de Clifton House.  
SUMMERSIDE, P. E. I.

Hémorroïdes Gueries

Environ une personne sur quatre souffrent des Hémorroïdes d'émoussées, saignantes ou saillantes. On ne pourrait rapporter un seul cas, où l'onguent du Dr Chase n'a donné un prompt soulagement et où il n'a opéré une guérison parfaite, quand on en a fait usage régulièrement. Informez-vous en a vos voisins. Cet onguent est recommandé par tous ceux qui s'en sont servis. 60 cts la boîte. Tous les marchands, ou Edmansson Bates & Cie, Toronto.

Every sceptic is invited to try Kendrick's Liniment. Once use it and you will soon turn in its favor.  
S. E. GALLANT, Abraham's Village.